

# - VILLE D'ORCHIES -

Arrêté n° 97-2022  
(ST)

Le Maire de la Ville d'ORCHIES,

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande formulée par M. Abidin GOVCE qui sollicite l'autorisation d'utiliser le domaine public pour y installer une terrasse sur trottoir devant son restaurant « Chez Tonton » à l'adresse 4 rue Warocquier Rempart à Orchies ;

## A R R E T E

**ARTICLE 1** M. Abidin GOVCE est autorisé à utiliser le trottoir devant son restaurant, à l'adresse 4 rue Warocquier Rempart, pour y installer une terrasse mobile comportant tables et chaises.

**ARTICLE 2** La présente autorisation est accordée sous réserve que le bénéficiaire n'empêche pas le libre passage des piétons en réservant un couloir de circulation.

**ARTICLE 3** Le bénéficiaire de la permission de voirie est dispensé du règlement d'une occupation.

**ARTICLE 4** Le permissionnaire supportera sans indemnité la gêne et les frais de toute nature qui seraient la conséquence des travaux effectués sur le domaine public par l'administration ou les divers concessionnaires de réseaux publics.

**ARTICLE 5** M. Directeur des Services Techniques, M. le Chef de poste de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- Ampliation est transmise à M. Abidin GOVCE

Fait le 05/04/2022  
Pour le Maire,  
L'adjoint délégué,  
Guy DERACHE



Certifié exact,  
Le Maire,